Andermatt France SAS
80 chemin de l'aviation · Domaine du Makila · Bâtiment B
64200 Bassussarry
Tel. +33 (0)5 64 11 51 04
contact@andermatt.fr · www.andermatt.fr

LEPINOX® PLUS
Insecticide de Biocontrôle

AMM n° 2160494

Produit de Biocontrôle inscrit sur la liste biocontrôle DGAL/SDQSPV
Utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement CEE n° 834/2007

Substance active : Bacillus thuringiensis subsp.kurstaki, souche : EG 2348
Concentration : 37.5% - 32 000 000 UI/g
Formulation : poudre mouillable
Conditionnement : sachet 1kg et grand conditionnement

Pas de **LMR**
DAR : 3 jours
ZNT : 5 m
DRE : non pertinent en plein champ, 8h sous abri

USAGES, DOSES

Culture	Usage	Dose	Positionnement des traitements & recommandations nbre appli/an	Nombre maximum d'applications
Pommier, cerisier, kiwi, betterave fourragère potagère, houblon, tabac.	Chenilles phytophages	1 kg/ha	Application dès éclosion, sur les jeunes larves. A renouveler au bout de 7 à 10 jours ou après la pluie	3/an
Laitue, tomate, poivron, fraisier, choux, artichaut, chicorée, épinard, fines herbes, haricots écossés frais, haricots et pois non écossés frais, concombre, melon, arbres et arbustes d'ornement, cultures florales et plantes vertes.	Chenilles phytophages*			
Pêcher, prunier	Chenilles foreuses des fruits			
Vigne	Tordeuse de la grappe			

**Utilisable même sous abri (sauf chicorée)*

NB : Mélange possible avec les Baculovirus de la gamme Andermatt France : Madex® Pro, Madex® Twin, Capex®, Helicovex® et Littovir®.

MODE D'ACTION

Lepinox® Plus est un **insecticide de biocontrôle**, ciblant particulièrement les chenilles de lépidoptères, ravageurs précoccupants dans de nombreuses cultures.
Cette nouvelle souche de Bt, EG 2348, a été mise au point par la technique dite de transconjugaison qui confère à Lepinox® Plus une haute efficacité. Cette souche de Bt produit différentes protoxines -Cry 1A(a), 1 A(c), et 2A. Une fois ingérée par l'insecte, les protoxines se transforment en toxines actives qui provoquent d'importantes lésions et une paralysie instestinales induisant une létalité sous 24 à 48h.

Andermatt France SAS
80 chemin de l'aviation · Domaine du Makila · Bâtiment B
64200 Bassussarry
Tel. +33 (0)5 64 11 51 04
contact@andermatt.fr · www.andermatt.fr

STOCKAGE

Conserver à un endroit frais, sec et bien ventilé, dans l'emballage d'origine.
Conservé à une température ambiante d'environ 20 °C, ce produit est stable pendant 3 ans ; bien refermer l'emballage en cas d'utilisation partielle de son contenu.
Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil

CONDITIONS D'UTILISATION

Se référer à la rubrique 8 de la FDS pour les EPI.

MENTION DE DANGER

Aucune

CONSEILS DE PRUDENCE

P102 : tenir hors de portée des enfants
P260 : ne pas respirer les poussières aérosols
P270 : ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P271 : utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien vérifié

Precautions d'emploi : Consulter la Fiche de Données de Sécurité. Respecter les précautions habituelles en cas de manipulation de produits chimiques.
Contient du Bacillus thuringiensis subsp. kurstaki. Peut provoquer une réaction de sensibilisation.
Ne pas utiliser par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur.
EUH401 : respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
SP1 : ne pas polluer l'eau avec le produit et son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe3 : pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour tous les usages plein champ.
SPe8 : dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et la production d'exsudats.
Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et pour l'environnement.
Porter des vêtements et des gants de proctection pour les agents biologiques, classés comme équipement de protection individuelle avec le marquage CE pour la protection contre les agents biologiques en conformité à la norme EN 374.

8h sous abri ou, en cas de rentrée plus précoce, porter un demi masque filtrant anti-aérosol certifié (EN 149) de classe FFP3 ou demi masque certifié
(EN 140) équipe d'un filtre anti-aérosol certifié (EN 143) de classe P3

Andermatt France décline toute responsabilité pour des utilisations de Lepinox® Plus en dehors des usages mentionnés dans le tableau au verso.

Classement toxicologique
Phrase de risque : sans classement

Distribution : Andermatt France - 80 chemin de l'aviation - Domaine du Makila - Bâtiment B - tél : 05 64 11 51 04 - contact@andermatt.fr
Homologation : CBC Europe

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Décembre 2018 - MAJ oct 2020